

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements n° 1 en date du 2 avril 2008

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** i) Gaz Métro-1, document 1, page 13  
ii) Gaz Métro-1, document 1, annexe 1 révisé, page 2

**Préambule :**

i) « Déclencheur (balise maximale)

*Gaz Métro propose de procéder à un remboursement accéléré du compte d'écart de coût cumulatif lorsque le niveau du compte cumulatif d'écart de coût à remettre aux clients excède 40 M\$ sur une période de trois mois consécutifs. De façon inverse, lorsque le solde du compte à recevoir des clients excède 40 M\$ sur une période de trois mois consécutifs, Gaz Métro propose de procéder à sa récupération auprès de ses clients.*

*Le fait de déclencher le mécanisme seulement après trois mois consécutifs au-delà de 40 M\$ évite de procéder à un remboursement pour un écart qui se serait peut-être résorbé le mois suivant selon les conditions du marché.*

*[...] Le maintien d'un seuil minimal dans le compte d'écart de coût est nécessaire afin de réduire le risque de renversement complet du compte et ainsi maintenir une certaine stabilité dans le prix. Ainsi, Gaz Métro propose que, lorsque la condition de la section 5.1.1. est rencontrée, la différence entre le solde du compte d'écart de coût cumulatif et un seuil minimal de 20 M\$ soit constatée dans un compte de frais reportés distinct en vue de l'établissement du taux de fourniture de gaz naturel pour les prochains douze mois. »*

**Question :**

**2.1** Veuillez justifier et élaborer sur les critères ayant conduit à l'établissement des balises à des montants de 40 M\$ et de 20 M\$.

**Réponse :**

Balise minimale de 20 M\$

Tel que mentionné dans la preuve, le maintien d'un seuil minimal dans le compte d'écart de coût est nécessaire afin de réduire le risque de renversement complet du compte et ainsi maintenir une certaine stabilité dans le prix.

Lorsqu'on analyse le graphique 1 à la page 6 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1, on constate qu'à certains moments dans le passé, le solde du compte d'écart de coût cumulatif pouvait passer du positif au négatif en l'espace de quelques mois seulement. Entre autres, pour les mois de septembre 2000 et janvier 2003, le solde du compte

avoisinait un montant de 20 M\$ à remettre aux clients et quelques mois plus tard seulement, il atteignait déjà un solde de plus de 20 M\$ à récupérer des clients.

Des renversements soudains du solde du compte d'écart de coût surviennent habituellement lors de flambées de prix ou de chute de prix, phénomènes qui peuvent rarement être anticipés.

Pour les mois sous étude, c'est-à-dire janvier 2006 à décembre 2007, la variation (tant positive que négative) du solde du compte entre deux mois consécutifs a dépassé à sept reprises un montant de 8 M\$. Considérant ce fait, une balise minimale à 10 M\$ a été écartée.

Afin d'éviter de déclencher un remboursement anticipé ou une récupération anticipée, qui aurait eu lieu de toute façon à court ou moyen terme via le mécanisme de calcul du prix de la fourniture actuellement en place, Gaz Métro a évalué qu'une balise minimale de 20 M\$ était raisonnable et prudente.

#### Balise maximale de 40 M\$

La solution proposée vise essentiellement à prévenir ou à remédier à une situation exceptionnelle, où le solde du compte d'écart de coût atteint un niveau important (que ce soit à remettre aux clients ou à récupérer de ceux-ci) pendant une certaine période de temps. Toujours en consultant le graphique 1 de la page 6, on constate que le solde du compte a atteint à deux reprises un montant de 40 M\$ à récupérer des clients et que le délai de correction a été plus long qu'à l'habitude.

Le choix d'une balise maximale à 40 M\$ pendant une période de trois mois consécutifs permet ainsi de corriger une situation qui tarde à se redresser.

De plus, considérant la balise minimale de 20 M\$, la solution proposée engendrerait des remboursements forfaitaires de 20 M\$ et plus. Une balise maximale inférieure à 40 M\$ engendrerait des remboursements forfaitaires moins importants et l'on peut supposer que, plus la balise maximale sera faible, plus les remboursements forfaitaires seront fréquents. On pourrait ainsi se retrouver à corriger sur une base répétitive le mécanisme actuellement en place, alors que l'objectif est plutôt de prévenir les situations exceptionnelles, car le mécanisme en vigueur a déjà fait ses preuves.

#### **Question :**

- 2.2** Veuillez déposer, sous le format de la référence ii), la même analyse mais établie sur la période de janvier 2006 à décembre 2007 et selon les balises suivantes. Veuillez commenter les résultats notamment, en précisant les avantages et inconvénients des différents scénarios.

Scénario	Déclencheur	Seuil minimum de remboursement
1	40 M\$	20 M\$
2	40 M\$	15 M\$
3	30 M\$	15 M\$
4	30 M\$	10 M\$

**Réponse :**

Les scénarios 1 à 4 sont joints au document.

Scénario 1*Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle*

Avec des balises maximales et minimales de 40 M\$ et 20 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, la méthode proposée déclenche deux remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un remboursement supplémentaire total de 24,397 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

*Remboursement #1*

Un premier montant de 53 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,4682 \$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

*Remboursement #2*

Un deuxième montant de 32 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en octobre 2006, générant ainsi un taux d'ajustement du prix de la fourniture de -0,3192 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 282 000 \$ au 31 décembre 2007. On peut donc supposer qu'il tombera à 0 \$ au cours du mois de janvier 2008 et que l'ajustement du prix de la fourniture cessera à compter du mois de février 2008.

On constate que le solde du compte d'écart de coût cumulé a maintenu un seuil supérieur à 40 M\$ pour les mois de septembre à décembre 2007. Par contre, aucun remboursement forfaitaire n'a été déclenché, puisqu'à partir du mois de novembre 2007, il y a l'effet du transfert d'un montant de 12 M\$ de la fourniture à l'équilibrage, qui crée une pression à la hausse sur le solde du compte. Le solde du compte pour les mois de novembre et décembre, excluant ce transfert, aurait plutôt été de 37 M\$ et 35 M\$ respectivement. Tel que mentionné à la section 7 de la preuve, le montant transféré à l'équilibrage sera suivi distinctement et ne contribuera pas à déclencher un remboursement forfaitaire.

*Impact sur le prix de la fourniture*

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,46 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -8 %.

*Avantages et inconvénients*

Les avantages de cette option sont décrits à la section 5 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1 et le choix des balises est justifié à la réponse 2.1 ci-dessus.

Scénario 2

*Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle*

Avec des balises maximales et minimales de 40 M\$ et 15 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, la méthode proposée déclenche deux remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un remboursement supplémentaire total de 23,018 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

*Remboursement #1*

Un premier montant de 58 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,5123\$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

*Remboursement #2*

Un deuxième montant de 26 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en décembre 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,2722 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 1 879 000 \$ au 31 décembre 2007. On peut donc supposer qu'il tombera à 0 \$ au cours des deux prochains mois.

*Impact sur le prix de la fourniture*

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,45 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -8 %.

*Avantages et inconvénients*

Les impacts de cette option sont plutôt similaires à ceux de la solution proposée, hormis le fait que le remboursement aux clients effectué de façon accélérée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007 est inférieur de 1,379 M\$ (24,397 - 23,018).

Scénario 3

*Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle*

Avec des balises maximales et minimales de 30 M\$ et 15 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, la

méthode proposée déclenche trois remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un remboursement supplémentaire total de 24,767 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

*Remboursement #1*

Un premier montant de 58 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi ajustement du prix de la fourniture de -0,5123\$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

*Remboursement #2*

Un deuxième montant de 23 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en septembre 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,2287 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde positif de 905 000 \$ au 31 décembre 2007, ce qui signifie qu'il a été complètement amorti au cours du mois de décembre. Ainsi, en janvier 2008, l'ajustement du prix de la fourniture cessera et le solde positif du compte de frais reportés sera réintégré dans le compte d'écart de coût courant, tel que prévu à la section 5.1.3 de la preuve.

*Remboursement #3*

Un troisième montant de 20 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en juin 2007, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,2196 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 11 789 000 \$ au 31 décembre 2007. L'amortissement continuera jusqu'à ce qu'il tombe sous la barre du 0 \$.

*Impact sur le prix de la fourniture*

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,47 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -8 %.

*Avantages et inconvénients*

En termes de remboursement supplémentaire aux clients pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, cette option est similaire à la solution proposée. Elle génère un remboursement qui est supérieur de 0,370 M\$ (24,767 – 24,397) à celui généré par la solution proposée.

Quant aux avantages et inconvénients liés aux balises, se référer à la réponse 2.1 ci-dessus.

Scénario 4

*Remboursement supplémentaire par rapport à la méthode actuelle*

Avec des balises maximales et minimales de 30 M\$ et 10 M\$ respectivement, on constate que sur la période de deux ans du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, la méthode proposée déclenche trois remboursements forfaitaires. Selon ce scénario, un

remboursement supplémentaire total de 28,149 M\$ aurait été effectué au 31 décembre 2007 par rapport à la méthode actuellement en place.

*Remboursement #1*

Un premier montant de 63 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire pour la première fois en avril 2006, générant ainsi ajustement du prix de la fourniture de -0,5564 \$/GJ qui sera appliqué jusqu'en octobre 2007, mois au cours duquel le solde du compte de frais reportés temporaire tombe à 0 \$.

*Remboursement #2*

Un deuxième montant de 35 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en octobre 2006, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,3481 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 308 000 \$ au 31 décembre 2007. On peut donc supposer qu'il tombera à 0 \$ au cours du mois de janvier 2008 et que le taux d'ajustement du prix de la fourniture cessera à compter du mois de février 2008.

*Remboursement #3*

Un troisième montant de 28 M\$ est isolé dans un compte de frais reportés temporaire en octobre 2007, générant ainsi un ajustement du prix de la fourniture de -0,3135 \$/GJ qui est toujours appliqué en décembre 2007. Ce compte de frais reportés temporaire a un solde négatif de 21 301 000 \$ au 31 décembre 2007. L'amortissement continuera jusqu'à ce qu'il tombe sous la barre du 0 \$.

*Impact sur le prix de la fourniture*

Selon ce scénario, l'écart entre le prix de la fourniture qu'on obtient selon la méthode proposée et le prix de fourniture réel constaté selon la méthode actuelle atteint un maximum de -0,53 \$/GJ en octobre 2007, soit un écart de -9 %.

*Avantages et inconvénients*

En termes de remboursement supplémentaire aux clients pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, cette option permet un remboursement qui est supérieur de 3,752 M\$ (28,149 – 24,397) à celui généré par la solution proposée.

Cette option a toutefois un impact sur le prix de la fourniture qui est plus important que celui de la solution proposée (9 % vs 7 % pour le mois d'octobre 2007).

Quant aux avantages et inconvénients reliés aux balises, se référer à la réponse 2.1 ci-dessus.